

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune, composé de vingt-neuf membres et dûment convoqué le neuf novembre deux-mille-vingt-deux, s'est installé sous la présidence de Monsieur Pascal BARRET, le Maire.

**Présents (28) :** Mmes et MM. BARRET - BOICHOT - MEDIGUE - GUYOT - TOUREAU - LAPRUN - LESBOS - WEILL - DARBOIS-HEMAR - JEGOU - DELVAL - LE CLOAREC - LUCAS - DREAN - DJINIADHIS - LE MENTEC - CARTRON - DEBLOND - LABAT - LE COROLLER - PERIES - HERZOG - FOREST - MONNIN - LEVEILLE NIZEROLLE - LHERMITTE - ANSEL

**Absents (1) :** Mme CHAIZE

**Secrétaire :** Mme Nathalie DEBLOND

## Délibération N°92 du 15 novembre 2022 : Technique – Présentation du rapport d'activité 2021 de Morbihan Energies

Rapporteur : Christian LUCAS (annexe 6)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le président du syndicat Morbihan Énergies adresse chaque année, à ses membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;


Ce rapport est également accompagné d'une synthèse sur la concession électricité d'Enedis à Arradon.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une information au Conseil municipal avant le 31 décembre 2022.

**Après débat, le Conseil municipal :**

**- Donne acte à M. le Maire de sa communication sur le rapport d'activité 2021 de Morbihan Énergies.**

La secrétaire  
Nathalie DEBLOND



Le Maire,  
Pascal BARRET

